

ARRETE N° 2022 - 30
Composition de la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE)

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L953-6 ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 2010-751 du 05 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social ;
- Vu le décret n° 99-272 du 06 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté n° 2018-199 du 07 décembre 2018 portant proclamation des résultats de l'élection des représentant.e.s du personnel à la commission paritaire d'établissement ;

ARRETE

Article 1 : Les représentant.e.s de l'établissement à la Commission Paritaire d'Etablissement, sont désigné.e.s comme suit :

1^{er} et 2^{ème} groupe : CPE des personnels ITRF, sociaux et de santé et personnels AENES	
Membres titulaires	Membres suppléants
- Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 (membre de droit), - Mme Irène GAZEL, Directrice générale des services (membre de droit), - M. Nicolas Espinosa, Responsable du service du budget, - M. Ibrahim CHEHAB, Responsable du service environnement de travail et action sociale, - Mme Elise REUSSER, Responsable du service de la formation, du recrutement et du développement des compétences, - Mme Nadine Chappuis, Responsable du service des personnels BIATSS	- M. Willy BEAUVALLET, Vice-président personnels, action sociale et ressources budgétaires, - Mme Setty MORETTI, Directrice de l'UFR des langues, - Mme Dawn GREEN, Enseignante-chercheuse, - Mme Anne-Cecile GERVAIS, Responsable administrative et financière de l'UFR des Sciences Economiques et de Gestion, - Mme Catherine GARCIA, Responsable administrative et financière de l'UFR des langues, - M. Fabrice MANOHA Directeur des Systèmes d'Information.

3 ^{ème} groupe : CPE des personnels des bibliothèques	
Membres titulaires	Membres suppléants
- Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 (membre de droit), - Mme Irène GAZEL, Directrice générale des services (membre de droit), - Mme Caroline GAYRAL, Directrice du service commun de la documentation, - Mme Nadine Chappuis, Responsable du service des personnels BIATSS	- M. Willy BEAUVALLET, Vice-président en charge des personnels et des conditions de travail, - M. Nicolas Espinosa, Responsable du service du budget, - Mme Marie-Lise KRUMENACKER, Directrice adjointe du service commun de la documentation, - Mme Elise REUSSER, Responsable du service de la formation, du recrutement et du développement des compétences.

Article 2 : Les représentant·e·s élu·e·s du personnel à la Commission Paritaire d'Etablissement, sont désigné·e·s comme suit :

1 ^{er} groupe : CPE des personnels ITRF, sociaux et de santé		
Catégorie	Membres titulaires	Membres suppléants
A	- M. PASCAL SOLLI (SNPTES) - Mme VALERIE DESPRAT (SNASUB-FSU)	- Mme CECILE RICHARD - Mme Marie-Pierre LENCI (SNASUB-FSU)
B	- M. AURELIEN CHEMET (SNPTES) - Mme JULIE SAROLI (SNASUB-FSU)	- Mme MARIE-CLAIRE VALLET (SNPTES) - Mme FARIDA MARTINEZ (SNASUB-FSU)
C	- M. Etienne DI CIOCCIO (CGT FERC-SUP) - M. Michel GUILLE (SNASUB-FSU)	- Mme ISABELLE GANNAT (CGT FERC-SUP) - Mme Nathalie DUBOIS (SNASUB-FSU)

2 ^{ème} groupe : CPE des personnels AENES		
Catégorie	Membres titulaires	Membres suppléants
A	- M. Pascal CORNET (A&I-UNSA) - M. Aurélien CILLA (A&I-UNSA)	- Mme Delphine NONY (A&I-UNSA)
B	- Mme Valérie AUBERGER BIARD (SNASUB-FSU) - Mme Perrine GUENAULT (A&I-UNSA)	- Mme Geraldine TOFFANETTI (SNASUB-FSU) - Mme Laurence KOLOMOU (A&I-UNSA)
C	- Mme Enâm YOUSFI (CGT FERC-SUP) - Mme Fabienne TEPPATI (A&I-UNSA)	- Mme Claude CLIO (CGT FERC-SUP) - Mme Michelle PEROTTO (A&I-UNSA)

3 ^{ème} groupe : CPE des personnels des bibliothèques		
Catégorie	Membres titulaires	Membres suppléants
A	- Mme Sylvie DEMOTIER (SNASUB-FSU) - M. Jean-MANUEL BROUST (SNASUB-FSU)	- Mme Marie SANTINI (SNASUB-FSU) - Mme Claire ANGER (SNASUB-FSU)
B	- Mme Yvette MAISONNAS (SNASUB-FSU)	- Mme Christel DESMURS (SNASUB-FSU)
C	- Mme Fadila GUERGOUZ (SNASUB-FSU)	- Mme Delphine NAIMOZ (SNASUB-FSU)

Article 3 : Durée du mandat

Les membres de la commission paritaire d'établissement sont désignés pour une période de trois années, à compter du 08 février 2019.

Article 4 : Mme Marie-Reine MARANDEL, en sa qualité de Directrice générale des services adjointe en charge des ressources humaines et de l'action sociale, est désignée en tant que « membre invité » de la commission. Ce statut ne lui confère ni voix délibérative ni voix consultative. Elle est autorisée à assister à la commission lorsqu'elle siège en formation plénière ou en formation restreinte. Cette qualité lui est accordée jusqu'au renouvellement de la commission.

Article 5 : La Directrice générale des services de l'université Lumière Lyon 2 est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 02/02/2022

Pour la Présidente,
La Directrice Générale des Services,



Irène GAZEL